

**Modélistes ANTIGRAVITÉ (415)  
MAAC Zone N Québec (9014)  
– Ecole Tourne Vent – EXPOSITION**

LES MODELISTES ANTIGRAVITE (415) et MAAC Zone N Québec (9014) ont obtenu l'autorisation de mener des activités d'exposition sociale MAAC à l'intérieur et qu'il est bien compris et accepté que toute autorisation accordée ne s'applique qu'aux activités d'exposition sociale - aucune exception.

**Administration**

Club :

- **MODÉLISTES ANTIGRAVITÉ (415), Zone N)**
- **MAAC Zone N Québec (9014)**

Lieu :

- Gymnase de l'école Tourne Vent
- 2300, rue de Genève
- Sainte-Julie (Québec)
- J3E 2J1
- 

45.58113125761758, -73.34981501455779

La date et l'heure d'utilisation du site ou de l'événement. :

- 8 h 00 à 15 h
- 30 mars 2024.

Le site est utilisé pour SWAP SHOP et Exhibit

Conditions d'utilisation –

- Tous doivent accepter de suivre le Code de sécurité du MAAC et toutes les autres règles du site.

Une copie de ce document sera mise à la disposition de tous les membres du club.

- Par courriel aux exposants
- Affiché à l'entrée
- Publié sur MAAC ZONE N Facebook
- Publié sur la page Facebook et le groupe Anti Gravite

En cas d'urgence

- **composez le 9-11**
- a fourni aux premiers intervenants cette adresse :
  - Gymnase de l'école Tourne Vent
  - 2300, rue de Genève
  - Sainte-Julie (Québec)

- J3E 2J1
- AVISEZ
  - Président d'AntiGravite,
    - David Brouillet
    - 514-862-7169
  - MAAC ZONE N Directeur,
    - Alain Carpentier,
    - 514-953-2350
  - MAAC ZONE N Adjoint,
    - Patrick Roy
    - 819-570-4982

### **Procédures d'exploitation normales et règles de sécurité du site**

1. Ce site est destiné aux réunions, Exposition statique uniquement.
2. Aucune activité de vol n'est autorisée.
3. Les systèmes de propulsion doivent être désactivés.
4. Les batteries ne doivent pas être connectées à des modèles électriques à tout moment.
5. Les batteries ne doivent pas être connectées à des chargeurs ou à un déchargeur à tout moment.
6. Tout le carburant doit être vidangé des modèles à combustion.
7. Aucun carburant n'est autorisé dans la pièce à tout moment.

### **Procédures d'urgence ou de sécurité**

1. En cas d'urgence ou d'évacuation, suivez les instructions de l'opérateur de l'école
2. Aucune autre stratégie d'atténuation des risques n'est requise sur ce site.
3. L'exécutif du club révisera ces règles au moins une fois par an.